

DESCRIPTION DE POSTE : PRÉVENTIONNISTE

Poste cadre : 35 heures / semaine

Taux horaire : 35 \$

Sous l'autorité de la direction générale, et, de concert avec les municipalités participantes à l'entente, soit Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste, le préventionniste a la responsabilité de planifier et d'effectuer les activités d'inspection des risques élevés et très élevés, l'évaluation sur les risques associés aux incendies ainsi que l'évaluation et l'analyse des incidents. Il assure l'application de la réglementation municipale ainsi que les lois et règlements des gouvernements fédéral et provincial en matière de protection incendie.

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS :

- participe à l'élaboration d'un plan de travail pour la mise en œuvre des mesures et actions prévues au schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- participe, en collaboration avec les responsables de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, à la planification annuelle du programme de prévention régional;
- assure la rédaction du rapport annuel d'activités en prévention;
- assure la planification et la mise en place d'un programme d'information et de sensibilisation du public;
- procède à l'inspection technique et détaillée des bâtiments afin de vérifier la conformité, et, faire appliquer les divers règlements de sécurité incendie en vigueur et les lois des systèmes de protection existants et de l'entreposage des matériaux, etc.;
- participe à l'évaluation et l'analyse des incidents sur demande;
- prépare et rédige les rapports d'inspection et les plans d'intervention des bâtiments;
- prépare et rédige les lettres de non-conformité et s'assure du suivi;
- prépare annuellement un budget d'opération pour son secteur d'activité;
- entre les données recueillies dans le logiciel de gestion « Première ligne ».

EXIGENCES :

- être titulaire de l'AEC – Prévention en sécurité incendie ou du DEC – Prévention en sécurité incendie ou du certificat de premier cycle Technologie en prévention des incendies ou du DEP – Prévention en incendie;
- posséder un permis de conduire valide;
- maîtriser l'informatique, soit les logiciels Microsoft Office;
- connaissance du logiciel de gestion en incendie « Première ligne » est un atout;
- être reconnu « pompier 1 » ou satisfaire aux exigences du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal est un atout;
- démontrer les habiletés et les qualités suivantes : autonomie, travail d'équipe, respect et rigueur, éthique et transparence, etc.;
- bonne connaissance du français, tant parlé qu'à l'écrit;

- satisfaire aux exigences physiques de l'emploi et avoir de bonnes aptitudes à travailler en équipe;
- être disponible pour travailler occasionnellement en soirée ou en fin de semaine.

L'emploi du genre masculin a pour seul but d'alléger le texte.

Version du 16 juillet 2025